

Date de la convocation : 27/11/2024

Membres en exercice : 31

Présents : 18

Procurations : 8

Excusé(s) : 7

Suffrages exprimés : 26

Abstention : 0

Vote à l'unanimité

DL-20241205-29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Le jeudi 5 décembre 2024 à 18h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente*

### Présent(es) :

Mme Eva Géraud Présidente du SMIX,

Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Anne Gillet-Vies, Margot Lapeyre, Marie-Claire Malroux, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas, Sandrine Subreville, MM. Gilles Cormignon, Olivier-Bernard Habermeyer, Yves Le Poec, Denis Maffre, Alain Soriano, Christophe Testas, Gilles Turlan, Laurent Vandendriessche

### Pouvoirs :

Mme Marie-Louise At par Mme Nadia Ould-Amer

Mme Dany Portes par Mme Nadège Barthe-De-La-Osa

Mme Catherine Rabou par Mme Marie-Claire Malroux

Mme Anne Dubier par M. Alain Soriano

M. Bernard Moulin-Riberprey par Mme Eva Géraud

M. Grégory Avérous par Mme Marie-Pierre Boucabeille

M. Ghislain Espitalier par M. Yves Le Poec

M. Justin Larue par M. Gilles Cormignon

### Excusé(es) :

Mmes Claudie Bonnet, Marie-Corinne Fortin, Fabienne Ménard, Dany Portes, Anne Sourdin, MM. Alain Glade, Marc Miralès

## ***Autorisation d'engagement 25% - dépenses d'investissement***

Vu les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024 qui s'élevaient à 33 000€ (chapitre 20) et 176 352,58€ (chapitre 21), Mme la Présidente propose d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2024, soit **8 250 €** (chapitre 20) et **44 088,15 €** (chapitre 21).

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

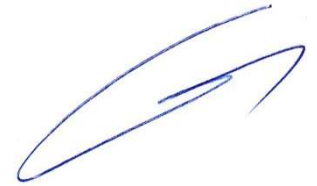
Le Comité Syndical,  
après en avoir délibéré **et à l'unanimité des voix,**

- **AUTORISE** la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2024, soit **52 338,15€**.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

**Fait et délibéré le 05 décembre 2024**

**Pour extrait conforme,**

**La Présidente,**



**Eva GERAUD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>